



Communiqué de presse : Crimes contre l'humanité

La Radgenossenschaft exige toute la lumière sur cette affaire

Le 27 avril 2026, le Conseil national devrait se prononcer sur les « crimes contre l'humanité » les enlèvements d'enfants yéniches et sintis, qui ont conduit à la destruction de familles et à de graves atteintes à la culture yéniche. En février 2025, le Conseil fédéral a également reconnu ces crimes et admis sa participation.

Une avancée décisive après des décennies

Depuis des décennies, les militants yéniches discutent des actions de Pro Juventute, du Seraphisches Liebeswerk, de la Confédération et des services sociaux communaux et exigent qu'elles soient reconnues comme des crimes au regard du droit international. Déjà 1988, Mariella Mehr, soutenue par la Radgenossenschaft, avait demandé que les dossiers de Pro Juventute soient considérés comme des documents attestant d'un génocide. La percée a été réalisée grâce à la requête adressée le 8 janvier 2024 par la Radgenossenschaft der Landstrasse, soutenue par les organisations « Schäft Qwant », « Jenisch-Manisch-Sinti » et d'autres particuliers, à la conseillère fédérale Baume Schneider, dans laquelle était exigée la reconnaissance en tant que « génocide culturel ». L'expertise en droit international commandée au professeur Oliver Diggelmann et à son équipe a reconnu des « crimes contre l'humanité », dont la gravité est équivalente à celle d'un génocide.

Travail de mémoire, thématisation dans l'enseignement scolaire et accès aux dossiers

Il est désormais nécessaire de faire la lumière sur tous les aspects de cette question : le rôle de l'Œuvre d'amour séraphique (Seraphisches Liebeswerk), les interdictions de mariage et les stérilisations forcées. Il reste encore des armoires pleines de secrets qui doivent être ouvertes. Les dossiers doivent désormais être rendus accessibles non seulement aux chercheurs des universités, mais aussi aux acteurs culturels yéniches et aux descendants des victimes, qui ont jusqu'à présent été systématiquement tenus à l'écart des archives. La Radgenossenschaft élabore une étude sur le Seraphisches Liebeswerk. Il faut maintenant que toute cette thématique soit enfin abordée dans les écoles. L'histoire des minorités nationales de notre pays a sa place dans l'enseignement.

Une compétence fédérale pour la création de places

La Radgenossenschaft éprouve – dans la mesure où cela est possible compte tenu des souffrances causées – une certaine satisfaction à voir reconnaître que des crimes contre le droit international ont été commis. Nous attendons de la Confédération qu'elle ne se contente pas de déclarations, mais qu'elle contribue à la restauration de la culture et du mode de vie des Yéniches et des Sintis. Ceux-ci sont toujours gravement menacés, comme le prouve le jeu du ping-pong entre les instances fédéralistes concernant la création de places de séjour et de passage. La création de places nécessite une compétence fédérale, afin que les communes ne puissent plus l'empêcher.

27 avril 2026, Radgenossenschaft der Landstrasse

Daniel Huber, Präsident

Willi Wottreng, Geschäftsführer

Contact pour toute question: 076 572 18 13 (Willi Wottreng)